



POST TENEBRAS LUX

ARRÊTÉ

donnant le nom de chemin du Crêt-de-la-
Neige au nouveau parcellement sur le
chemin Antoine-Martin, commune de Veyrier

du 31 janvier 1964 (1964)

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la
commune de Veyrier du 17 janvier 1964;

vu le préavis favorable du service d'urbanisme;

vu le règlement sur la désignation des artères
du 9 octobre 1951.

ARRÊTÉ :

Il est donné :

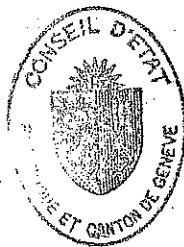
CV_7641

le nom de chemin du Crêt-de-la-Neige sur la
commune de Veyrier (parcellement bofilien) aboutissant sur
le chemin Antoine-Martin.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement
en vigueur.

Communiqué à :

Travaux 2 ex.
16 2 ex.



Certifié conforme
le chancelier d'Etat:

J. Lazard